

Fiche compétences

du référentiel
d'activités

Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

Diplôme :

BTSA « Gestion et protection de la nature »

Champs de compétences

Conduite d'opérations de gestion environnementale

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

Situations professionnelles significatives :

- Mise en œuvre et réalisation d'actions de régulation et de préservation à partir d'un cahier des charges
- Encadrement des chantiers et/ou des actions
- Contrôle des travaux de génie écologique
- Coordination et accompagnement des intervenants extérieurs ou prestataires sur le site

Finalité :

Organiser le travail pour atteindre les objectifs de préservation de la multifonctionnalité des espaces et de leur biodiversité

Responsabilité / autonomie :

Sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, il met en œuvre le projet ou plan de gestion en intégrant l'ensemble des contraintes et spécificités des milieux et en tenant compte des usages, usagers et partenaires. Pour cela, il entretient des relations fonctionnelles avec les services de

l'Etat et les collectivités territoriales et des relations régulières avec les professionnels et usagers des espaces.

Le technicien réalise, en autonomie, les travaux et/ou interventions à partir des cahiers des charges, des protocoles, ou des consignes données par son supérieur hiérarchique. Cependant il donne son avis sur les options techniques et peut solliciter une expertise extérieure.

Il est responsable de la conformité des travaux et/ou opérations confiés et doit veiller à leur réalisation lorsqu'ils sont réalisés par des tiers.

En fonction de la structure qui l'emploie, le salarié encadre des stagiaires, des chantiers bénévoles ou avec de l'expérience une petite équipe (entreprises privées ou collectivités). Il transmet les objectifs et consignes de travail aux personnels. Il peut faire appel à des entreprises qu'il consulte dans le cadre d'appel d'offres, pour assurer des travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration. Il assure alors la coordination des interventions des entreprises prestataires de travaux.

Il est responsable du mode d'organisation du travail qu'il propose, ainsi que du type de relations qu'il met en place.

Le technicien est responsable du respect du règlement en vigueur concernant sa sécurité, la sécurité des personnes qu'il encadre (bénévoles, chantiers d'insertion, stagiaires ou personnes travaillant dans la structure) et la sécurité des lieux. Sous la responsabilité de son supérieur, il est chargé de respecter et de faire respecter le droit du travail.

S'il assure une mission de police de la nature, il est commissionné et assermenté, il peut être placé sous l'autorité du préfet.

Environnement de travail :

L'action du technicien se déploie dans des espaces sensibles, remarquables et banals, dans des secteurs ruraux et urbains. En fonction des milieux (humides, continentaux, montagne, urbains et péri-urbains...), il réalisera des opérations spécifiques et mettra en œuvre des techniques adaptées.

Le champ d'intervention des emplois est large : gestion durable des ressources (faune, flore, habitat, eau, sol...), gestion différenciée et gestion écologique des espaces, gestion paysagère des espaces urbains et ruraux, prévention des risques naturels et des pollutions, gestion agricole et foncière, surveillance de l'utilisation des milieux...

Le technicien exerce la compétence technique sur le terrain, en grande partie à l'extérieur de la structure, souvent dans des endroits difficiles d'accès. Il couvre généralement plusieurs sites, ce qui nécessite des déplacements fréquents et l'exigence d'un permis de transport.

Il est amené à utiliser divers outils (débroussailleuse, tronçonneuse, gyrobroyeur, instrument de mesure, et petits instruments spécialisés...) dans le respect des mesures de sécurité prévues.

Le technicien peut également être amené à conduire et à utiliser des engins roulants et doit porter une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux.

Les emplois exigent une bonne condition physique pour réaliser en sécurité les activités

L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité. Le travail est possible en horaires décalés, la nuit, le week-end et les jours fériés.

Indicateurs de réussite :

Adéquation entre les besoins en travail et les ressources (temps, personnel)

Faisabilité de la planification

Respect du prévisionnel

Respect des consignes

Respect de la législation et de la sécurité

Efficacité du travail et des moyens mis en œuvre

Qualité de finition du travail

Conformité des travaux (ou des actions) au regard du cahier des charges

Savoir-faire de base

Evaluer les besoins en travail (temps de travaux et besoins en personnel et matériels)
Prévoir les moyens à mettre en œuvre
Rechercher des solutions techniques
Identifier les risques du chantier (ou de l'activité) en matière de sécurité
Rechercher et choisir des entreprises pour réaliser les travaux (ou activités) externalisés
Etablir un plan de travail ou une planification des chantiers (personnel, matériel, approvisionnement, risques)
Utiliser des logiciels de planification et/ou tableaux
Assurer la logistique et la coordination du chantier (ou de l'activité)
Organiser la répartition des tâches en fonction des objectifs et des compétences
Fixer et présenter les objectifs de travail à l'équipe de travail
Donner des consignes de réalisation, des conseils et des règles de sécurité
Montrer un geste professionnel, former à une technique
Animer une équipe de travail ou encadrer des publics spécifiques : chantiers école, d'insertion, équipe de bénévoles ou personnes ressources
Coordonner les interventions (équipe et entreprises prestataires de travaux ou de services...)
Gérer les temps de travaux ou le temps de déroulement des activités
Suivre et contrôler l'avancement des chantiers ou des activités
Assurer l'exécution (ou le suivi des travaux externalisés) et la réception des travaux
Evaluer la finition et la conformité des travaux (ou des activités) au regard des cahiers des charges
Utiliser et entretenir en sécurité du matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, gyrobroyeur...)
Conduire en sécurité des engins roulants
Réaliser des opérations techniques de gestion des espaces (mise en place de corridors biologiques, réintroduction ou prélèvement d'espèces, capture, piégeage, rempoissonnement,...)
Réaliser des opérations de préservation et de conservation des espaces : lutter contre les espèces invasives,
Réaliser (ou faire réaliser) des opérations d'aménagement et d'entretien des espaces : plantations, création et balisage de sentiers de randonnées, aménagement des cours d'eau et mise en valeur des rivières, opérations foncières agricoles, pastorales et forestières, gestion des risques naturels, énergies renouvelables, gestion des plans d'eau, des espaces périurbains, plan paysager périurbain, trame verte, gestion du patrimoine bâti (refuge ...)
Réaliser l'évaluation de la durabilité des systèmes
Tenir un carnet de bord des travaux (ou des activités)
Rendre compte de la progression des opérations
Pratiquer les gestes de premiers secours

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Connaissances en écologie
Connaissances des techniques d'entretien et de restauration écologique des espaces (rivières, milieux aquatiques, ...) : aménagement par fascinage de saules, dessouchage, ...
Connaissances des outils informatiques
Connaissances sur la réglementation environnementale : droit de l'eau et procédures administratives liées à la réalisation de travaux en rivière (GEMAPI), travaux et aménagements, espaces naturels, gestion des déchets,...)

Connaissance sur la réglementation des marchés publics
Connaissance sur la fonctionnalité des cours d'eau, de milieux aquatiques y compris des zones humides

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Coordonner des chantiers (ou activités) complexes et lourds
Anticiper les aléas de réalisation
Prendre la juste mesure en cas de dysfonctionnement entre « assumer le problème ou s'en remettre au supérieur hiérarchique »
Assurer des formations pour l'équipe de travail ou des personnes du territoire

Comportements professionnels

Assurer sa sécurité et celle des autres
Respecter la déontologie des relations dans le travail (respect de l'autre, discrétion,...)
Faire preuve de rigueur et de méthode (dans le travail, dans le respect des consignes, dans le suivi du travail et du matériel)
Avoir le sens de l'observation
Avoir une bonne condition physique

